
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation d'aménagements hydrauliques des sous bassins versants de la vallée Ecurée et des Marettes

Syndicat mixte du Bassin versant de l'Andelle

Il sera procédé du mardi 9 mai 2023 à 9h au vendredi 9 juin 2023 à 18h, soit pour une durée de trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et L.211-7 du code de l'environnement pour le projet de réalisation d'aménagements hydrauliques des sous bassins versants de la vallée Ecurée et des Marettes.

Cette enquête publique se déroule sur le territoire des communes de Ry et Saint-Aignan-sur-Ry.

La commune de Ry est le siège de l'enquête.

Le projet a pour but de :

- Lutter contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des terres ;
- Lutter contre les phénomènes d'inondation qui affectent l'ensemble des communes riveraines et les vallées ;
- Préserver la qualité de la ressource en eau par la maîtrise des ruissellements ;
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques par la diminution des flux hydrauliques et de limons sur la rivière.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine-Maritime.

Le dossier complet en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : (<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquete-publique/Declaration-d-interet-general/Amenagements-hydrauliques-des-sous-bassins-versants-de-la-vallee-Ecuree-et-des-Marettes>).
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que ces données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête publique.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Ry – Grand'rue - 76116 Ry
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Madame Pascale BOGAERT, formatrice en informatique, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- mardi 9 mai 2023 de 9h à 12h à la mairie de Ry,
- mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Aignan-sur-Ry,
- samedi 27 mai 2023 de 9h à 12h à la mairie de Ry,
- vendredi 9 juin 2023 de 15h à 18h à la mairie de Ry.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Anthony VANDEWIELE - avandewiele@bv-andelle.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies des communes concernées, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.